



MAIRIE DE SERGENAUX
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 2 JUIN 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 7
- Présents : 6
- Votants : 6

Présents : FUSIER Thierry, GOILLOT Cécile, JEANNIN Julie, LANIER Isabelle, MOREL-SEYTHOUX Pascal, VIELLARD Lionel.

Excusé : MAINIER Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h25.

M Thierry FUSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2026
- Délibération : Demande de subvention reçue
- Délibération : Réfèrent déontologue
- Sentier Jacquot
- Pont
- Point ERP
- Fauchage chemins blancs
- COFOR, compte-rendu de l'AG
- Achat de parcelles
- Organisation nettoyage lavoir
- Organisation apéritif village
- ENEDIS, contrôle des lignes
- Questions diverses.

- **Approbation du procès-verbal du 7 mai 2026 :**

Les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de séance du 7 mai 2026.

- **Délibération : Demande de subvention**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association AFFA de Recanoz.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- *Une subvention de 30 € à l'AFFA*
- ***AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations.***

- **Délibération : réfèrent déontologue**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,
- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

- VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
- VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,
- Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences
- Considérant l'accord de la personne désignée ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

De désigner Mme Damienne BONNAMY, pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal.

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

- Informations diverses :

- SENTIER JACQUOT :

À la suite de nos sollicitations M. Thibeaut de la CCBHS est venu sur place pour constater l'état du sentier et de l'observatoire du Mois de Jambé. Mme Tourdiat et Mme Le Garrec du CPIE étaient également présentes.

Une proposition leur a été faite d'utiliser la subvention de 1500€ versée par la commune au CPIE (initialement pour la rénovation de l'observatoire de l'étang Jacquot) pour acheter les matériaux nécessaires pour refaire nous-mêmes les passerelles. Nous attendons le retour de la CCBHS.

En parallèle nous les avons également sollicités pour modifier le tracé du sentier Jacquot pour qu'il passe à proximité de l'observatoire du Mois de Jambé. Cette petite modification permettrait d'obtenir des financements pour refaire l'observatoire. Des démarches administratives sont en cours dans ce sens.

Pour des raisons de sécurité, l'équipe municipale a retiré toutes les passerelles dangereuses. Le sentier reste praticable, mais l'accès à l'observatoire reste interdit.

- PONT SERGENAUX / RYE :

Le pont situé sur la limite communale appartient aux deux communes.

La CCBHS gère l'entretien et la restauration des ouvrages d'art pour la partie « route ». Les installations de sécurité sont à la charge des communes (garde-corps, trottoirs).

Le 20 juin la société Apogée Structures (ingénierie ouvrages d'art) missionnée par la CCBHS est venue contrôler l'état du pont. Il a été jugé dangereux du fait de l'état des pierres sur les côtés et des garde-corps (et le tablier est à refaire également). Nous avons provisoirement signalé le danger par de la rubalise et sommes en attente d'un devis pour sécuriser le garde-corps de manière plus pérenne. Nous avons également contacté la CCBHS pour la rénovation du pont et nous attendons un planning de travaux dès qu'ils auront reçu le compte-rendu détaillé d'Apogée Structures (La CCBHS ayant beaucoup de ponts à rénover, la rénovation du pont risque de prendre 2 ans ou plus). Une des pierres menaçant de tomber a été remplacée par la mairie de Rye.

- POINT ERP (Etablissements Recevant du Public) :

Le conseil municipal va contacter le SDIS pour connaître la marche à suivre pour le contrôle de la chapelle et du secrétariat.

L'établissement « la Maison des Etangs » qui appartient à la CCBHS étant situé sur la commune il nous appartient de veiller au respect des normes de sécurité. Idem pour la salle des fêtes qui appartient à la commune des Deux-Fays.

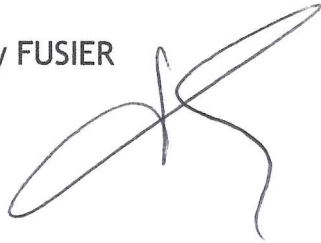
- FAUCHAGE CHEMINS BLANCS :
L'entreprise Royer, à Le Villey (39), a été sollicitée pour poursuivre son travail de fauchage des chemins blancs. Un premier passage sera effectué à partir de la semaine 24. Thierry s'occupera de voir M. Royer.
- COFOR COMPTE-RENDU AG :
Thierry a participé à l'AG le 30 mai 2026 à Ardon et il va suivre des formations.
- ACHATS DE PARCELLES :
Deux propositions d'achat de parcelles ont été soumises à la commune. L'une des deux à 6000€ est jugée trop onéreuse.
Pour l'autre nous allons demander un devis pour l'abattage des arbres gênant la ligne électrique (obligatoire) pour juger de la pertinence de cet achat.
- LAVOIR :
Le nettoyage du lavoir prévu le 13 juin au matin est un préalable nécessaire à la réalisation de devis pour le réétanchéifier. Un rappel aux bénévoles sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- APERITIF VILLAGE :
L'organisation est planifiée pour le vendredi 3 juillet à 18h. La mairie offre la boisson et met à disposition un barbecue (en cas de pluie : repli à la chapelle pour un apéritif). Si besoin montage du barnum le jeudi après-midi.
- ENEDIS :
RV Enedis pris pour faire le point sur les réseaux électriques sur la commune (prévision d'élague) le vendredi 03 juillet à 14h30.
- PLUi :
Les réunions et les ateliers de travail concernant la mise en place du PLUi ont débuté, 2 membres du conseil s'y sont rendus. Plusieurs années sont prévues pour l'établissement du PLUi. C'est l'agence CODRA qui dirige cette mise en place.
- SIVOS :
Des visites de l'école de Chaumergy ont été réalisées pour les délégués SIVOS afin de constater les malfaçons du bâtiment le plus récent et les mises aux normes nécessaires.
La CCBHS va être sollicitée pour une aide au financement des travaux.
Le bâtiment le plus ancien appartient à la commune de Chaumergy, le plus récent appartient au SIVOS. La CCBHS loue les locaux pour la restauration et la garderie.
Des réunions régulières du SIVOS vont permettre d'affiner le projet de rénovation.
- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et Plan incendie :
Ces plans sont à l'étude : 3 membres du conseil se sont rendus à Maisod à une réunion de préparation.
L'arrêté de DECI (Défense Extérieure Contre les Incendies) est un document obligatoire dans chaque commune et est en cours d'élaboration par Madame la maire.
La mise en place du PCS nécessite un travail collectif sur le long terme en collaboration avec les habitants du village.
- CARTES AVANTAGES JEUNES :
Les formulaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants concernés (à rendre en mairie avant le 30 juin 2026). Les cartes seront disponibles début septembre.

- COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :
Après vérification le 1^{er} adjoint ne pouvant pas faire partie de cette commission, sont désigné(e)s avec leur accord : Isabelle LANIER, Christian BOULAUD, Charline SILVENT, Isabelle COMMOY et Monique BACHELEY.
- ORANGE :
Une résolution de problème est annoncée par Orange pour le 15 juin concernant le poteau manquant rue du 19 Mars 1962.
- DEFIBRILLATEUR :
Il est rappelé aux habitants que le défibrillateur a été déplacé : il se trouve maintenant à l'intérieur de la chapelle.
- DIVERS :
Des demandes de devis pour les busages sur la commune vont être proposés auprès du département et de la CCBHS selon le classement de la voirie.

La séance a pris fin à 21h.

Le secrétaire de séance,

Thierry FUSIER



La Maire,

Cécile GOILLOT

